



ALT, c'est quoi ?

Le dispositif **ALT** (Allocation de Logement Temporaire) associe un **logement** à un **accompagnement** obligatoire. C'est un dispositif temporaire qui doit être une étape de transition pour aboutir à un logement pérenne.

L'Allocation de Logement Temporaire est une aide financière spécifique au logement, versée aux organismes gestionnaires (associations ou CCAS) qui s'engagent, dans le cadre d'une convention passée avec l'État, à accueillir temporairement des personnes défavorisées sans logement.



Logement temporaire financé par l'ALT (18 mois)

- Hébergement en diffus
- Chambre ou appartement, individuel ou partagé
- Logement meublé ou non meublé



Accompagnement social lié au logement (ASLL)



- Assuré par une équipe de travailleurs sociaux
- Rendez-vous mensuel
- Accompagnement individualisé et personnalisé

Pour qui ?



Personnes isolées ou familles



Certaines places dédiées à l'accueil d'un public spécifique :

14 places pour des femmes victimes de violences conjugales

30 places pour un public jeunes (- 25 ans)

Critères d'accès ?



Autonomie requise



Situation régulière sur le territoire



≥ Minimas sociaux
Dettes encadrées



Si séparation, justificatif de procédure engagée

Conditions d'accueil

- Adhésion obligatoire à l'accompagnement et au règlement de l'établissement d'accueil
- Participation financière : % des ressources ou montant fixe

COMMENT Y ACCÉDER ?

Logement accessible uniquement par le SIAO

- Transmission par le référent social d'une demande via le logiciel SI SIAO

Les opérateurs en Essonne...



AISH, CLLAJ, Communauté Jeunesse, Léa, Paroles de femmes, SNL

82 logements